

Fiche INF 1	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Réaménagement du pôle d'échange (gare routière, vélostation)	1a	2011-2014	A
	1b	2011-2014	A
	2	2019-2022	C
Aménagement d'un passage cyclable sous-voies			

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Réaménagement du pôle d'échange de la Gare routière de Delémont pour améliorer le confort des voyageurs et le transbordement sur le train ou le vélo.

Aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé entre le Nord et le Sud de la ville (franchissement des voies CFF au niveau de la gare).

ESTIMATION DES COÛTS

5.3 mio CHF (investissement), dont :
 Mesure 1a : 5.0 mio CHF,
 Mesure 1b : 0.3 mio CHF,
 Mesure 2 : à définir

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Mesure 1a: Canton en partenariats avec communes et Carpostal : répartition à définir
 Mesure 1b:
 Commune Delémont / CFF (70% / 30%)
 Mesure 2 :
 Delémont (100%, évtl. participation CFF, canton)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Pré-études sommaires (esquisses)

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiches 2.02, 2.03 et 2.07
 Projet des transports publics de l'agglomération de Delémont
 Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables
 Plan directeur communal de Delémont

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesure 1a : Réaménagement de la gare routière de Delémont

La gare routière pose aujourd'hui de sérieux problèmes de capacité, de sécurité et de confort pour les voyageurs (3'500 voyageurs y transitent quotidiennement). Plusieurs emplacements sont pressentis pour son réaménagement et extension : emplacement actuel + emplacement complémentaire à définir (p.ex. parking Poste), synergies avec d'autres constructions (p.ex. parking de la Jardinerie ; cf. plan):

- > Aménagements de quais d'embarquement et structures d'accueil pour les voyageurs.
- > Augmentation de l'espace disponible (sécurité manœuvre et passagers).
- > Canalisations et sécurisation des flux piétonniers (en provenance et à destination de la gare de Delémont).



Mesure 1b : Aménagement d'une vélostation à la gare de Delémont

Compte tenu de la demande, le parking à vélos actuel de la Gare (environ 150 places) sera complété en 2008 par une deuxième installation (côté Ouest de la Gare CFF). Cette nouvelle infrastructure sera complétée par la mise en place d'une structure sécurisée avec services annexes tels que réparation, entretien, services à domicile à vélo, etc.



Mesure 2 : Aménagement d'un passage cyclable sous-voies entre le Nord et le Sud de la gare de Delémont

La traversée actuelle des voies CFF (passage inférieur très étroit et pas du tout confortable) est très difficile, pour les cyclistes en particulier. Il n'existe actuellement pas de rampe répondant aux exigences minimales en la matière, ce qui pose de gros problèmes de sécurité (conflits avec les

nombreux piétons aux heures de pointe). Le projet améliorera sensiblement les liaisons cyclables et piétonnes pour les mouvements Nord-Sud et Est-Ouest, d'une part, à l'intérieur de la ville, entre les différents quartiers, d'autre part, entre la ville et entre les communes de l'agglomération (cf. plan et concept "Vélo fûté") :

- > Elargissement du passage sous-voies actuel et aménagement de rampes (dans la mesure du possible).
- > Accroissement général de l'accessibilité au park & ride CFF et aux véhicules Mobility sis au Sud des voies.

Plusieurs centaines de cyclistes, qui ne peuvent actuellement pas accéder directement à la Gare CFF et au centre-ville, sont intéressés par l'usage de cette nouvelle infrastructure.



EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Amélioration de l'intermodalité train-bus et vélo (libre accès et places gardées). Amélioration des interfaces d'échange et de l'information aux voyageurs qui ne transitent pas par la Gare (déplacements pendulaires locaux). Amélioration de l'accessibilité à la Gare CFF et à la gare routière pour toutes les formes de mobilité douce; encouragement à l'usage des transports publics.
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	Accroissement de l'attractivité du site central (nombreux terrains disponibles côtés Nord et Sud des voies – friches urbaines CFF et industrielles).
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité et du confort pour toutes les formes de mobilité douce.
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce et des transports publics.

Extension de la gare routière (variantes) :

